



## Châssis 201 B

BLOCTUBE et ROUES AVANT INDÉPENDANTES

(Impôt 6 CV)

	Prix	Code
Conduite intérieure normale . . . . . Pneus 140 × 40 Superconfort.	16.900	CETÉRIEUR
Coupé de Luxe, 2-4 pl. . . . . Pneus 130 × 40 Superconfort.	17.500	DECOUVIL
Conduite intérieure commerciale . . . . . Pneus Confort 12 × 45.	17.900	DEGOMER
Conduite intérieure luxe . . . . . Pneus 140 × 40 Superconfort.	18.500	CELUX

## Châssis 301 CONFORT

BLOCTUBE et ROUES AVANT INDÉPENDANTES

(Impôt 8 CV)

	Prix	Code
Conduite intérieure normale, 6 places. . .	19.900	TROINORMA
Conduite intérieure grand luxe, 6 places .	22.800	TROILUX
Conduite intérieure superluxe, 4 places. .	24.800	TROIPERLUX
Roadster 2 places et spider 2 places . .	26.000	TROADSTER
Cabriolet 4 pl. décapotable, grand luxe .	26.500	TROIBRIO
Berline 4 places, 4 glaces, grand luxe. .	26.900	TROIBER
Supplément pour toit ouvrant . . . . .	1.000	TROIBERTO
Faux-cabriolet 4 places, 4 portes . . . .	26.900	TROIFAUCAB
Coach-golf 4 places, 2 portes, 2 glaces .	26.000	TROICOACH

Toutes ces voitures sur pneus Superconfort 150 × 40.

## Châssis 301 CONFORT LONG

BLOCTUBE et ROUES AVANT INDÉPENDANTES

(Impôt 8 CV)

	Prix	Code
Conduite intérieure familiale luxe, 7 places face route. Pneus 160 × 40 Superconfort .	24.800	TROIFA
Conduite intérieure commerciale, 7 places face route. Places AR et garnitures amovibles. Pneus Confort 14 × 45 . . . .	24.800	TROICO

## VÉHICULES INDUSTRIELS

	Prix	Code	
Charge utile 400 kg.	Fourgon de livraison rapide. . . . .	16.900	CEFOURGON
	Boulangère rapide . . . . . (châssis bloctube, roues AV indép.)	16.500	CEBOUL
Charge utile 600-750 kg.	Châssis nu équipé avec ailes, marchepieds, etc. . . . .	15.250	TECHEQ
	Châssis avec cabine . . . . .	16.900	TECABI
	Camionnette bâchée . . . . .	18.400	TEBACH
Charge utile 1.000-1.200 kg.	Fourgon de livraison . . . . .	18.900	TEFOUR
	Châssis nu équipé avec ai- les et marchepieds, etc. . . . .	17.900	TROICHEQ
	Châssis avec cabine. . . . .	19.500	TROICAB
	Camionnette bâchée . . . . .	21.900	TROIBACH
	Fourgon de livraison . . . . .	22.400	TROIFOUR

NOTA. — 1° Tous les modèles sont munis exclusivement de glaces de sécurité.  
2° Pour les modèles "TOURISME", la taxe 6 % est incluse dans le prix.  
3° Pour les modèles "INDUSTRIELS", la taxe 2 % est incluse dans le prix.

# TARIF GÉNÉRAL DE VENTE PAR PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

TYPE	PRIX DU TARIF	6 Mensualités		9 Mensualités		12 Mensualités		15 Mensualités		18 Mensualités		24 Mensualités	
		Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse- ment à la livraison	Montant de chaque traite
<b>TYPE 201 B :</b>													
— Conduite intérieure normale . . . . .	16.900	2.875	2.110	2.975	1.420	3.175	1.070	3.865	860	3.555	715	4.700	500
Coupé de luxe . . . . .	17.500	3.050	2.185	3.155	1.470	3.360	1.110	3.555	890	3.755	740	5.800	500
Conduite intérieure commerciale . . . . .	17.900	3.160	2.235	3.305	1.500	3.480	1.135	3.685	910	3.885	755	5.700	500
— Conduite intérieure luxe . . . . .	18.500	3.335	2.310	3.440	1.555	3.665	1.175	3.875	940	4.080	780	6.800	500
<b>TYPE 301 CONFORT :</b>													
Conduite intérieure normale, 6 places	19.900	3.735	2.435	3.875	1.670	4.095	1.260	4.320	1.010	4.545	840	3.620	700
Conduite intérieure grand luxe, 6 pl.	22.800	4.555	2.850	4.720	1.915	4.980	1.445	5.240	1.155	5.495	965	4.480	800
Conduite intérieure superluxe, 4 gl.	24.800	5.130	3.100	5.335	2.080	5.595	1.575	5.875	1.260	6.155	1.050	6.480	800
Roadster, 2 places, et Spider, 2 pl.	26.000	5.475	3.230	5.670	2.185	5.960	1.650	6.255	1.320	6.550	1.100	7.600	800
Cabriolet, 4 pl., décapot., grand luxe.	26.500	5.635	3.310	5.820	2.225	6.115	1.680	6.415	1.345	6.710	1.120	8.180	800
Berline, 4 places, 4 glac., grand luxe.	26.900	5.750	3.340	5.980	2.260	6.240	1.705	6.540	1.365	6.845	1.140	8.580	800
Faux cabriolet, 4 portes, 4 places . . .	26.900	5.750	3.340	5.980	2.260	6.240	1.705	6.540	1.365	6.845	1.140	8.580	800
Coach-golf, 4 places, 2 portes, 2 glac.	26.000	5.475	3.230	5.670	2.185	5.960	1.650	6.255	1.320	6.550	1.100	7.680	800
<b>TYPE 301 CONFORT LONG :</b>													
Conduite intér. familiale luxe, 7 pl.	24.800	5.130	3.100	5.335	2.080	5.595	1.575	5.875	1.260	6.155	1.050	6.480	800
Conduite intér. commerciale, 7 pl.	24.800	5.130	3.100	5.335	2.080	5.595	1.575	5.875	1.260	6.155	1.050	6.480	800
<b>VÉHICULES INDUSTRIELS :</b>													
400 kg. Fourgon de livraison rapide . . . . .	16.900	2.875	2.110	2.975	1.420	3.175	1.070	3.865	860	3.555	715	4.700	500
Châssis nu équipé . . . . .	15.250	2.890	1.905	2.505	1.280	2.675	965	2.845	775	3.015	645	—	—
Châssis avec cabine . . . . .	16.900	2.875	2.110	2.975	1.420	3.175	1.070	3.865	860	3.555	715	—	—
600-750 kg. Camionnette bâchée . . . . .	18.400	3.290	2.300	3.425	1.545	3.635	1.165	3.840	935	4.050	780	8.200	500
Fourgon de livraison . . . . .	18.900	3.450	2.360	3.590	1.585	3.790	1.200	4.000	960	4.215	800	8.140	650
Châssis nu équipé . . . . .	17.900	3.160	2.235	3.305	1.500	3.480	1.135	3.685	910	3.885	755	—	—
Châssis avec cabine . . . . .	19.500	3.620	2.435	3.775	1.635	3.970	1.235	4.190	990	4.410	825	—	—
1000-1200 kg. Camionnette bâchée . . . . .	21.900	4.310	2.735	4.450	1.840	4.705	1.390	4.955	1.110	5.200	925	3.580	800
Fourgon de livraison . . . . .	22.400	4.440	2.800	4.615	1.880	4.860	1.420	5.115	1.185	5.365	945	4.080	800

**Versement à la commande de 2.000 fr.**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour faciliter les opérations administratives de la livraison, nous demandons instamment à nos clients de ne pas prendre livraison eux-mêmes à nos entrepôts des véhicules commandés par eux, mais d'en laisser le soin à celui de nos concessionnaires ou agents auquel ils ont passé commande.

Nos tarifs, catalogues et notices ne peuvent être considérés comme une offre ferme des modèles qu'ils décrivent et les commandes ne nous engagent qu'après ratification de notre part; elles ne prennent date, pour la livraison, qu'après versement de l'acompte spécifié à la commande.

Ce versement ne comporte nullement, pour l'acheteur, la faculté de se dédire de sa commande moyennant l'abandon de son acompte qui, en cas d'annulation de l'ordre, nous reste acquis à titre d'indemnité, sous réserve de tous nos droits, à moins que l'acheteur ne se trouve dans un des cas ci-dessous visés (majoration de plus de 15%, retard de plus de trois mois sur le délai indiqué à la commande). Le paiement du solde doit être effectué avant la livraison ou l'expédition de l'usine.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, qui traite avec notre concessionnaire ou avec nous et ne peut être cédé sans notre accord.

Nos concessionnaires, n'étant pas nos mandataires, sont seuls responsables, vis-à-vis de leurs clients, de tous engagements pris par eux. Les engagements pris par nos voyageurs et vendeurs ne sont valables qu'autant qu'ils sont ratifiés par nous. Il leur est interdit d'apporter un changement quelconque à nos conditions de vente.

2° Étant donnée l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet du prix des matières premières et de la main-d'œuvre et les fluctuations qui peuvent se produire entre la passation de l'ordre et son exécution, le prix figurant sur nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur au jour de la livraison. L'acheteur bénéficie de la baisse ou subit la hausse. Dans le cas où cette dernière excéderait 15% du prix en vigueur au jour de la commande, il pourrait annuler son ordre, au plus tard, le lendemain du jour de la réception de l'avis de mise à sa disposition du véhicule, et l'acompte versé lui serait remboursé sans intérêt.

D'autre part, de bénéfice de la baisse n'est pas applicable dans le cas de vente avec reprise prévu au paragraphe 4 ci-après.

3° En raison de la variété des circonstances qui peuvent influer sur la production, la date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif, étant entendu que nous ferons toujours notre possible pour livrer à cette date, mais que nous nous réservons, à partir de la dite date, une marge de trois mois. Ces trois mois écoulés, le client qui n'aura pas eu livraison, pourra nous mettre en demeure de livrer et, quinze jours seulement après cette mise en demeure, demander la résiliation de sa commande. La résiliation entraînera simplement pour nous l'obligation de restituer l'acompte versé, sans intérêts ni indemnité. Si l'exécution est demandée il ne sera pas dû d'intérêts moratoires.

Toutefois, si dans ce délai de trois mois, une voiture du type demandé, mais dont la peinture ou la garniture intérieure ne serait pas celle stipulée à la commande, est offerte à l'acheteur, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation ci-dessus. Enfin, ce délai pourrait être prorogé d'une durée égale en cas de force majeure, de grève, d'incendie, d'inondations, etc...

4° Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'une voiture d'occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison d'une voiture neuve. Par suite, il est formellement convenu que la résiliation, pour quelque cause que ce soit, annule de plano l'obligation pour le concessionnaire ou l'agent d'effectuer la reprise, celle-ci n'étant, en définitive, qu'un paiement partiel en nature de la voiture neuve.

D'autre part, en cas de résiliation de la commande du fait de l'acheteur, le concessionnaire ou l'agent, si la voiture d'occasion est alors en sa possession, devra la rendre à l'acheteur sans que ce dernier puisse lui réclamer de dommages-intérêts pour usage du véhicule, privation ou toute autre cause; si, au moment de la résiliation, la voiture de reprise avait été vendue par le concessionnaire ou l'agent, ce dernier sera seulement tenu de rembourser le prix justifié sur facture auquel il l'aurait revendue, sous déduction d'une commission de 5% et du montant des impôts et frais afférents à la revente du véhicule d'occasion.

5° Tout acheteur prévenu de l'achèvement de son châssis ou de sa voiture, doit régler le solde du prix et prendre livraison du véhicule dans les cinq jours; passé ce délai, il lui sera compté 15 frs par jour pour frais de garage. Nous nous réservons, en outre, le droit soit de disposer de la voiture en faveur d'un autre client et d'en reporter la livraison à une date ultérieure, soit d'annuler la commande sous réserve de tous nos droits, auquel cas l'acompte versé nous restera acquis à titre de dommages-intérêts, sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qui pourraient être dus.

Notre responsabilité se trouve dégagée par la prise en charge des véhicules ou par l'ordre d'expédition.

6° Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos modèles de châssis et de carrosseries toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugerions désirables, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux véhicules des mêmes modèles précédemment livrés.

7° Nos véhicules sont garantis pendant six mois, à dater du jour de la délivrance des procès-verbaux des Mines par nous, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation de la voiture, d'une surcharge même passagère, ou de l'inexpérience du conducteur.

La garantie se borne à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule.

Nous déclinons toute responsabilité à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient, ou lorsqu'une de nos voitures aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers.

Les échanges ou les remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La garantie ne s'étend ni aux organes de nos voitures qui portent la marque de nos fournisseurs, ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

8° Nos prix s'entendent nets pour châssis ou voitures, non emballés, pris à nos Usines; nous nous réservons de réclamer des dommages-intérêts à toute personne qui voudrait ou offrirait des véhicules seuls de notre marque à des prix autres que ceux portés sur le catalogue en raison du préjudice que ce fait peut nous causer.

En outre tout véhicule vendu, soit au comptant soit à crédit, au-dessous du prix porté au tarif en cours, qu'il s'agisse d'un rabais quelconque en nature ou en espèces, ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la garantie prévue à l'article 7 ci-dessus.

9° Nos concessionnaires et nos clients s'interdisent, en acceptant nos conditions générales de vente, de faire figures directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'agents, de sous-agents ou de courtiers, les véhicules de notre marque dans les Expositions, Courses, ou Concours, sans autorisation spéciale de notre part. Ils s'interdisent également de faire toute publicité quelconque concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la vitesse, la consommation ou les qualités de nos véhicules.

10° En cas de vente de châssis nus, nous engageons nos clients, nos concessionnaires et agents et les carrossiers qui établissent des caisses pour ces châssis, à bien consulter nos schémas et les instructions relatives au montage des carrosseries et à s'assurer qu'ils ont bien le schéma qui se réfère au numéro du châssis qui leur est vendu. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise application.

11° En cas de contestation quelconque relative à l'exécution d'une commande ou à l'application de la garantie des voitures, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, de convention expresse, même en cas de demande incidente, de demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial, ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1362 et suivants du Code Civil. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlements ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toutefois, la faculté est réservée à nos Concessionnaires et Agents d'assigner leurs clients devant les Tribunaux dont dépend le Siège Social du Concessionnaire ou de l'Agent. Dans le cas où cette dernière faculté serait exercée, le client ne pourra engager aucune demande, même par voie de demande reconventionnelle, ailleurs que devant les Tribunaux compétents de la Seine.